Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Inscriptions scolaires et périscolaires 2024-2025.

Les inscriptions à l'école, à la restauration scolaire, à l'aide aux devoirs, aux garderies du matin et de fin d'après-midi pour l'année scolaire 2024-2025 sont ouvertes dès à présent et recevables dans les meilleurs délais en mairie de Grisy-les-Plâtres.



L’inscription d’un enfant à l’école se fait en mairie auprès du secrétariat qui délivre un certificat d’inscription scolaire au regard des pièces justificatives fournies. Cette première démarche est à compléter par un entretien avec le directeur de l’école au cours duquel sera remis le certificat d’inscription scolaire.

Par ailleurs le secrétariat de la mairie fait adresser aux parents concernés un identifiant pour les inscriptions, par voie numérique, au service de restauration scolaire.

Pièces à fournir :

- La fiche de renseignement remplie (disponible en mairie ou ci-contre).
- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant à jour.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois, à votre nom.
- Attestation de carte vitale sur laquelle l'enfant apparaît.
- Attestations d'assurance scolaire et extra scolaire.
- Certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école.

Cette première démarche devra être complétée par un entretien avec le chef d'établissement scolaire qui vous remettra un certificat d'inscription scolaire .

Inscription à l’école maternelle

L’inscription d’un enfant à l’école maternelle concerne tout enfant de 3 ans révolus au plus tard le 31 décembre de l’année civile en cours.
L’enfant reste à l’école maternelle jusqu’à la rentrée scolaire de l’année civile au cours de laquelle il atteint l’age de six ans.

Inscription à l’école élémentaire

L’instruction est obligatoire à partir de 6 ans.
Les enfants sont inscrits à l’école élémentaire à la rentrée scolaire de l’année civile au cours de laquelle ils atteignent l’âge de 6 ans. Aucun enfant ne peut être maintenu à l’école maternelle au-delà de 6 ans sauf avis des commissions de l’éducation spécialisée.
Toutefois, il existe une possibilité d’admission pour des enfants plus jeunes et qui sont prêts à aborder les enseignements de l’école élémentaire.

Renseignez-vous en cours d’année auprès de l’école ou de l’inspection académique.

Inscription des enfants de l'école au service de restauration scolaire

Tout au long de l'année scolaire, l'inscription des enfants à la restauration scolaire, doit se faire via le site internet : gestion-cantine.com
(Si nécessaire contacter le secrétariat de la mairie : 01 34 66 62 69)

NOTA : les fiches individuelles de renseignements, les documents à renseigner pour les inscriptions à l'école et à la restauration scolaires - *voir ci contre* - sont à fournir au secrétariat de la mairie.

Mairie de Grisy-les-Plâtres
10, rue Robert Machy
Ecoles de Grisy-les-Plâtres
95810
Grisy-les-Plâtres
Infos pratiques

L'aide aux devoirs, les garderies, du matin et de fin d'après- midi, sont assurées par l'association Sourigriz.

Documents
Comment inscrire votre enfant
Fiche d'inscription scolaire
fiche de renseignements scolaires
Fiche d'inscription et sanitaire
Réglement sur la restauration scolaire
Règles de vie lors des restaurations scolaires
Autorisations parentales portant sur la restauration scolaire
Liens utiles
En savoir plus sur les garderies du matin et de fin d'après-midi
Acédémie de Versailles
Inscription à la restauration scolaire via http://gestion-cantine.com.
Contact

Ecoles primaire et maternelle

29 Rue Robert Machy

95810 Grisy-les-Plâtres

Tél. 09 65 12 22 06

ec-grisy@ecoles95.ac-versailles.fr

Restauration scolaire

Secrétariat de la mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69

Aide aux devoirs, garderies du matin et de fin d'après midi

Mme C Mesnil

Tél. 01 34 66 66 18

sourigriz@gmail.com

Inspection académique

Immeuble "Le Président" - Chaussée Jules-César

95525 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. 01 30 75 57 57